



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} juin 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 132 et 147 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2007/08	46 075 800 dollars
Dépenses de 2007/08	45 520 300 dollars
Solde inutilisé de 2007/08	555 500 dollars
Crédit ouvert pour 2008/09	45 600 800 dollars
Dépenses prévues pour 2008/09 ^a	45 701 200 dollars
Dépassement prévu pour 2008/09 ^a	100 400 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2009/10	54 358 300 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2009/10	54 046 600 dollars

^a Prévisions au 30 avril 2009 (voir annexe I).



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 20 a) et b) et 35, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 311 700 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations et présente également ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/63/5 (Vol. II)].

3. Dans le présent rapport, le Comité consultatif ne traite que des ressources de la MINURSO et des autres éléments qui la concernent directement. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général pour l'exercice 2009/10, il a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Mission (voir par. 29, 30 et 36 ci-après). **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINURSO figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

5. Par ses résolutions 61/290 et 62/268, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 46 075 800 dollars (montant net : 44 210 400 dollars) pour financer les activités de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08). Le montant brut des dépenses s'est élevé à 45 520 300 dollars (montant net : 43 503 300 dollars), d'où un reliquat brut de 555 500 dollars (montant net : 707 100 dollars). Il ressort du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice (A/63/608) que les crédits prévus ont été sous-utilisés dans le cas du personnel militaire et de police (106 500 dollars) et des dépenses opérationnelles (935 500 dollars) mais qu'un dépassement de 486 500 dollars a été enregistré au titre du personnel civil. Les écarts sont analysés à la section IV du rapport.

6. Les principaux facteurs qui expliquent la sous-utilisation de certains crédits sont les suivants :

a) Les dépenses relatives aux installations et aux infrastructures ont été inférieures aux prévisions en raison de l'annulation de l'achat d'un système de télévision en circuit fermé (le coût du seul système possédant les spécifications techniques requises étant trop élevé), du non-remplacement de 16 climatiseurs et d'un écart favorable sur les achats de carburant pour les groupes électrogènes;

b) Les frais de transport aérien ont également été inférieurs aux prévisions du fait que le mauvais temps a contraint à réduire le nombre d'heures de vol, que les frais de location des appareils ont été revus à la baisse pour tenir compte des périodes d'immobilisation pour entretien et que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a remboursé les services fournis dans le cadre du programme de mesures de confiance.

7. Ces écarts favorables ont été en partie annulés par des dépassements dus à :

a) Des taux de vacance de postes plus faibles que ceux prévus au budget, soit 15,7 % au lieu de 22 % dans le cas du personnel recruté sur le plan international et 2,6 % au lieu de 10 % dans le cas du personnel recruté sur le plan national;

b) L'augmentation du coût des fournitures, services et matériels divers résultant des fluctuations monétaires.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINURSO depuis sa création s'établissait à 733 157 200 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 687 057 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 46 100 200 dollars. Au 18 mai 2009, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 6 millions de dollars. Si l'on tient compte de la réserve opérationnelle dont devrait disposer la Mission pour couvrir trois mois de dépenses, soit un montant de 11,4 millions de dollars (hors paiements aux pays ayant fourni des contingents), la Mission a un déficit de trésorerie de 5,4 millions de dollars. En outre, une avance de 16 millions de dollars provenant du Compte spécial de la Force de protection des Nations Unies n'a toujours pas été remboursée. **Le Comité juge à nouveau préoccupante la situation financière précaire de la Mission (voir également A/62/781/Add.3, par. 9 et 10).**

9. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 30 avril 2009, un montant de 2 031 000 dollars était dû au titre des contingents et un autre de 564 000 dollars au titre du matériel leur appartenant. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 11 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 318 000 dollars depuis la création de la Mission. À la date considérée, il n'y avait aucune demande en instance de règlement, ni aucun engagement à ce titre.

10. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres de l'exercice 2008/09 concernant l'occupation des postes de la MINURSO s'établissaient comme suit au 30 avril 2009 :

	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Taux de vacance de postes (en pourcentage)</i>
Observateurs militaires	203	194	4,4
Contingents	27	27	–
Police des Nations Unies	6	6	–
Personnel recruté sur le plan international	107	96	10,3
Personnel recruté sur le plan national	164	155	5,5
Postes de temporaire	2	2	–
Volontaires des Nations Unies	20	19	5

^a Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé.

11. Le Comité consultatif a eu communication d'un tableau comparatif des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2008/09 (voir annexe I). Au 30 avril 2009, les dépenses s'élevaient à 38 092 600 dollars. Le montant total des dépenses de l'exercice devrait atteindre 45 701 200 dollars, soit un dépassement de 100 400 dollars par rapport au crédit ouvert, dont le montant est de 45 600 800 dollars.

IV. Projet de budget pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

12. Le mandat de la MINURSO a été fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). Sa prorogation la plus récente, qui l'a porté au 30 avril 2010, a été décidée par le Conseil dans sa résolution 1871 (2009).

13. Le Comité consultatif relève (A/63/757, sect. II.A) que des contributions volontaires en nature sont attendues pour 2009/10 des gouvernements marocain (2 551 900 dollars) et algérien (281 000 dollars), ainsi que du Front POLISARIO (216 000 dollars). Des contributions non budgétisées sont également attendues pour 2009/10 au titre du logement des Gouvernements marocain (2 366 000 dollars) et algérien (64 500 dollars) (ibid., sect. II.B). **Le Comité consultatif se félicite de la constance de ces contributions.**

14. Le projet de budget de la MINURSO pour 2009/10 s'élève au total à 54 358 300 dollars, soit une augmentation de 8 757 500 dollars (19,2 %) en chiffres bruts, à rapprocher des crédits ouverts en 2008/09 (45 600 800 dollars). Les variations sont analysées aux paragraphes 63 à 81 du projet de budget (A/63/757).

15. Le budget prévoit le déploiement de 203 observateurs militaires, de 27 membres des contingents militaires, de 108 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 166 fonctionnaires recrutés sur le plan national, de 20 Volontaires des Nations Unies, de 10 membres du personnel fournis par les gouvernements et du titulaire d'un poste de temporaire. Une augmentation nette de deux postes est proposée.

A. Personnel militaire et personnel de la police civile

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses approuvées 2008/09</i>	<i>Dépenses prévue^a 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	203	203	–
Contingents	27	27	–
Police des Nations Unies	6	6	–

^a Un taux de vacance de postes de 7 % a été appliqué à la catégorie des observateurs militaires et un taux nul à celle des contingents (à noter que les 27 militaires sont affectés au service médical).

16. Le budget du personnel militaire pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élèverait en chiffres bruts à 6 278 300 dollars, soit 129 500 dollars (2 %) de moins que les crédits ouverts en 2008/09 (6 407 800 dollars). La réduction des dépenses liées aux observateurs militaires s'explique essentiellement par la baisse des frais d'entreposage et de réfrigération qui autorise le nouveau régime des marchés de fourniture de rations.

B. Personnel civil

<i>Catégorie^a</i>	<i>Dépenses approuvées 2008/09</i>	<i>Dépenses prévues 2009/10</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	107	108	1
Personnel recruté sur le plan national ^b	164	166	2
Volontaires des Nations Unies	20	20	–
Personnel temporaire (autres que pour les réunions)	2	1 ^c	(1)
Personnel fourni par des gouvernements ^d	10	10	–

^a À plein effectif.

^b Y compris les fonctionnaires nationaux et les agents des services généraux nationaux.

^c Après conversion d'un poste de temporaire en poste d'agent des services généraux.

^d Personnel organique civil fourni par les gouvernements. N'émerge pas au budget de la MINURSO.

17. Le budget du personnel civil pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 s'élèverait à 18 460 200 dollars, soit 2 799 000 dollars (17,9 %) de plus que les crédits ouverts en 2008/09 (15 661 200 dollars). On a appliqué un taux de vacance de postes de 10 % au personnel international, de 5 % aux agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 4 % aux Volontaires des Nations Unies et de 60 % au personnel fourni par les gouvernements.

18. Le surcroît de dépenses liées au personnel international (2 471 200 dollars) s'explique essentiellement par l'augmentation des traitements – indemnités de poste et dépenses communes de personnel comprises – qui découle des nouvelles dispositions contractuelles approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250, et de la création d'un poste supplémentaire d'agent du Service mobile. L'augmentation est en partie compensée par la disparition de l'indemnité de subsistance (missions) que permet la résolution susmentionnée. Les dépenses

supplémentaires du personnel recruté sur le plan national (274 500 dollars) ont pour raison principale le renforcement de l'effectif de la Mission de deux postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national qu'il est proposé de créer (l'un par conversion d'un poste de temporaire recruté sur le plan national, l'autre par création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national). L'augmentation à prévoir pour les Volontaires des Nations Unies (91 500 dollars) s'explique par le passage de 2 000 à 2 246 dollars par personne et par mois de l'indemnité de cherté de vie et par le nombre de congés dans les foyers, qui passera de 5 en 2008/09 à 10 en 2009/10. Les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit 21 000 dollars, sont en diminution de 38 200 dollars (64,5 %) par rapport aux crédits ouverts en 2008/09, diminution due à la conversion en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national d'un poste de temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

19. Le Comité consultatif a reçu à sa demande les organigrammes modifiés de la Mission et de sa composante appui, où figurent les postes qu'il est proposé de créer, de convertir, de reclasser ou de redéployer (voir annexe II).

Recommandations concernant les postes

20. On trouvera à l'annexe III du présent rapport un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs, à l'exception de celles concernant les postes suivants :**

a) *Un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national dont le titulaire serait chargé de tâches de secrétariat au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (A/63/757, par. 23).* Le Secrétaire général précise que ces tâches sont actuellement exécutées par un prestataire rémunéré au moyen du crédit ouvert pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), qu'elles ont un caractère continu et qu'elles touchent à des sujets sensibles et supposent notamment de remettre des enveloppes contenant des télégrammes codés. **Compte tenu du taux de vacance de postes, le Comité consultatif recommande que les tâches de bureau qu'il faut assumer au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général soient confiées au personnel déjà en place;**

b) *Un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour un assistant aux archives à la Section de la gestion du matériel (A/63/757, par. 40).* Le Secrétaire général propose de transformer en poste permanent le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national actuellement financé en tant que poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions), l'archivage étant une fonction continue indispensable à la gestion des documents officiels de la Mission. Le Secrétaire général précise que celle-ci a éprouvé des difficultés à trouver un candidat qualifié pour le poste de temporaire et que la création d'un poste permanent contribuerait également à assurer la continuité de la fonction d'archivage. **Le Comité consultatif recommande que cette fonction reste confiée à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et que dans les prochaines propositions budgétaires on s'efforce d'assurer sa prise en charge par les effectifs existants.**

C. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant réparti pour 2008/09</i>	<i>Montant prévu pour 2009/10</i>	<i>Variation</i>
23 531 800	29 619 800	6 088 000

21. Les dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2009/10 sont supérieures de 6 088 000 dollars, soit 25,9 %, au crédit de 25 531 800 dollars ouvert pour les couvrir en 2008/09.

22. Le Comité consultatif note que la Mission est une opération de maintien de la paix établie de longue date, dont le mandat n'a pas été modifié récemment. L'augmentation de près de 26 % des dépenses opérationnelles s'explique pour une large part par divers travaux, notamment l'installation de stations de traitement de l'eau et la construction de bâtiments en dur pour héberger les observateurs militaires, ainsi que par le remplacement de 67 véhicules et l'achat de matériel satellite supplémentaire. **Le Comité consultatif engage la MINURSO à faire un usage prudent de ses ressources et à redoubler d'efforts pour augmenter son efficience afin de réaliser des économies.**

Voyages

23. Les frais de voyage de l'exercice 2009/10 sont estimés à 707 600 dollars, une augmentation de 268 400 dollars (61,1 %) par rapport au montant réparti pour 2008/09. Le Secrétaire général explique l'augmentation par plusieurs facteurs : hausse du coût des voyages par avion, accroissement du nombre de déplacements qui seront effectués par des membres de la Mission devant participer à des conférences et par le Représentant spécial du Secrétaire général et les cadres de la Mission appelés à se rendre à des négociations entre les parties, et voyages liés à la formation nécessitée par les nouveaux projets de la Section des transmissions et de l'informatique. Le Comité consultatif note que 97 membres du personnel recruté sur le plan international et 199 membres du personnel recruté sur le plan national devraient participer à des stages de formation interne ou externe pendant l'exercice. Il a également été informé que la Mission tirait de plus en plus parti des possibilités de formation organisée à l'intention du personnel des opérations de maintien de la paix en général, notamment à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, ce qui lui avait permis de réduire de 67,7 % le montant affecté à la rémunération de consultants spécialisés dans la formation, lequel serait ramené de 41 800 dollars en 2008/09 à 13 500 dollars en 2009/10.

Installations et infrastructures

24. Le montant des crédits prévus au titre des installations et infrastructures s'élève à 4 876 800 dollars, soit une augmentation de 897 000 dollars (22,5 %) par rapport au montant réparti pour 2008/09. La variation est imputable principalement au remplacement des 12 groupes électrogènes de la Mission, pour lesquels il ne sera plus possible d'obtenir des pièces de rechange du fait de la résiliation du contrat passé avec leur fournisseur. Elle s'explique également par l'achat projeté de citernes à carburant et de pompes dont l'objet est de constituer une réserve stratégique de carburant à la base de soutien logistique de la Mission, ainsi que par la réalisation de

projets importants, notamment la mise en place de stations de traitement de l'eau, la construction de bâtiments en dur pour héberger les observateurs militaires dans les bases d'opérations et l'installation de réservoirs visant à éviter toute contamination du carburant.

25. En ce qui concerne le remplacement des groupes électrogènes, le Comité consultatif a appris que leur entretien était assuré dans le cadre d'un contrat mondial administré par le Siège mais que le fabricant avait été radié en novembre 2006 de la liste des fournisseurs agréés en raison de la mauvaise qualité de ses prestations. La Mission s'est trouvée dans l'impossibilité ces deux dernières années d'acheter de nouvelles pièces de rechange pour ce type particulier de matériel et ne pourra plus s'en procurer auprès du fournisseur antérieur du fait que celui-ci n'est plus agréé.

Transports terrestres

26. Les ressources nécessaires au titre des transports terrestres pour l'exercice 2009/10 sont estimées à 5 284 500 dollars, soit une augmentation de 3 992 000 dollars (308,9 %) par rapport au crédit ouvert à ce titre pour 2008/09 (1 292 500 dollars). L'augmentation s'explique principalement par le remplacement de 67 véhicules (voir par. 28 à 30 ci-dessous). Le montant prévu couvre les dépenses afférentes à l'exploitation et à l'entretien de 265 véhicules appartenant à l'ONU assurés par l'intermédiaire de cinq ateliers, ainsi que le coût d'un service de navette quotidien pour un effectif approximatif de 70 membres du personnel des Nations Unies, entre leur logement et leur bureau.

27. Pour la période d'exécution du budget de l'exercice 2007/08, le montant total des crédits alloués s'établit à 2 613 600 dollars et celui des dépenses à 2 636 900 dollars, soit un solde inutilisé de 23 300 dollars qui est le résultat net des facteurs suivants : a) réduction du montant des ressources nécessaires au titre des réparations et de l'entretien du fait que l'atelier de la Mission a exécuté des travaux qui sont normalement confiés à des entreprises commerciales, ainsi qu'au titre des pièces de rechange en raison de la longueur des délais de livraison et des carburants et lubrifiants en raison d'un remboursement effectué par le HCR; et b) accroissement des ressources nécessaires au titre de l'achat de véhicules et de l'assurance-responsabilité du fait des fluctuations des taux de change.

28. Le Comité consultatif a été informé que le remplacement de 67 véhicules était conforme aux directives standard en vigueur pour les missions hors Siège, suivant lesquelles les véhicules légers doivent être remplacés au terme d'une période de quatre ou cinq ans (ou après avoir parcouru 100 000 miles, soit environ 160 000 kilomètres) et les véhicules lourds doivent l'être au terme d'une période de 8 à 10 ans (ou après avoir parcouru 200 000 miles, soit environ 320 000 kilomètres). On a également indiqué que les chiffres récemment enregistrés pour les besoins en pièces de rechange ne faisaient pas apparaître d'augmentation signalant un accroissement des ressources nécessaires au titre de l'entretien des véhicules. Les dépenses afférentes aux pièces de rechange se sont élevées à 367 200 dollars en 2006/07 et à 254 600 dollars en 2007/08, et elles sont estimées à 250 000 dollars pour 2009/10. Le Comité a obtenu des indications sur le type de véhicules qu'il est proposé de remplacer dans un tableau qui est reproduit ci-après :

<i>Liste de véhicules à remplacer 2009/10</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût (dollars É.-U.)</i>
Véhicule à cabine simple	12	262 200
Véhicule à 4 roues motrices à usage général (lourd)	10	230 000
Véhicule à 4 roues motrices à usage général (moyen)	30	655 500
Berline (pour dignitaires)	1	28 800
Camionnette de livraison minibus	4	85 600
Chariot élévateur à flèche télescopique (3 tonnes) et équipement de préhension	1	117 400
Camion-citerne (6X6, 16 tonnes) pour le transport de kérosène	1	489 900
Véhicule de transport logistique ISO (6X6, 16 tonnes)	6	1 421 400
Dépanneuse (6X6, 16 tonnes)	1	369 200
Chargeur à benne frontale	1	170 200
Total	67	
	Total	3 830 200

29. Le Comité des commissaires aux comptes a néanmoins constaté que les kilométrages de 237 véhicules utilisés au sein de la MINURSO au cours de l'exercice 2007/08 étaient très disparates. Par exemple, les 77 véhicules mis en service en avril 2004 affichaient entre 3 580 et 65 769 kilomètres au compteur, ce qui montrait que les règles relatives à la rotation et au remplacement des véhicules définies dans le Manuel provisoire des procédures relatives au transport terrestre dans les missions n'étaient pas toujours respectées et risquaient de réduire l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des véhicules. Comme le Comité le recommandait, le Secrétariat a accepté de s'assurer que toutes les missions se conforment strictement à ces règles (A/63/5 (Vol. II), par. 286 à 289).

30. **Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes quant à la nécessité de respecter les directives relatives au remplacement des véhicules mais il tient à souligner que, si leur maintien en service au-delà de la durée de vie économique recommandée permet de différer les dépenses afférentes à l'achat de nouveaux véhicules, l'usure imputable aux conditions opérationnelles difficiles peut rendre l'exploitation des véhicules anciens dangereuse. De plus, le Comité attire l'attention sur le fait que le remplacement échelonné des véhicules facilite le contrôle budgétaire et la planification opérationnelle. Il n'a pas d'objections à l'égard des prévisions de dépenses au titre des transports terrestres, mais recommande que la Mission étudie la possibilité d'échelonner les achats pour les véhicules.**

Transports aériens

31. Les ressources nécessaires au titre des transports aériens pour l'exercice 2009/10 sont estimées à 13 692 500 dollars, soit une augmentation de 319 900 dollars (2,4 %) par rapport au crédit ouvert à ce titre pour 2008/09. Ce montant doit permettre de financer l'exploitation et l'entretien de trois avions et de trois hélicoptères. L'augmentation est essentiellement due au relèvement des coûts garantis pour la location et l'exploitation des hélicoptères. Les prévisions de

dépenses tiennent également compte des économies (270 300 dollars) résultant d'un recours plus important aux transports terrestres pour acheminer les fournitures non périssables vers les bases d'opérations.

D. Questions diverses

Réorganisation de la Division de l'appui à la Mission

32. La MINURSO propose que la Division de l'appui à la Mission (voir A/63/757, par. 20) soit restructurée de la manière suivante :

a) Création d'une Section de la gestion du matériel, qui engloberait la Section des services généraux et le Groupe du Comité des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel;

b) Création d'un Centre commun d'opérations logistiques qui remplacerait la Section d'appui logistique et comprendrait un Groupe des carburants composé de postes approuvés transférés des Sections de l'aviation et du génie;

c) Transfert du Groupe du courrier et de la valise diplomatique de l'ancienne Section des services généraux à la Section de l'aviation;

d) Transfert du Groupe des systèmes d'information géographique de la Section du génie au Bureau du Chef des services techniques;

e) Transfert du Groupe du matériel spécial à la Section des transmissions et de l'informatique.

33. Le Comité consultatif n'a pas d'objections à l'égard du projet de réorganisation de la Division de l'appui à la Mission étant donné qu'il porte sur des réaménagements qui doivent permettre à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat. Toutefois, il attire l'attention sur le fait que cette réorganisation ne doit pas entraîner des demandes de ressources supplémentaires connexes à l'avenir. Il attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les gains d'efficacité qui auront été réalisés dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2010/11.

Dépenses au titre du carburant

34. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que si le prix moyen du carburant pour la période de janvier à mars 2009 était utilisé comme base de calcul des dépenses au titre du carburant, il en résulterait une diminution nette des prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10 de 290 700 dollars, comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Prix du carburant par litre prévu dans le projet de budget pour 2009/10</i>	<i>Prix effectif moyen pour la période de janvier à mars 2009</i>	<i>Prévisions de dépenses au titre du carburant pour 2009/10</i>	<i>Révision des coûts (si le prix moyen du carburant pour le premier trimestre de 2009 est utilisé comme base de calcul)</i>	<i>Variation</i>
Installations et infrastructures	0,48	0,51	591 000	628 800	37 000
Transports terrestres	0,48	0,51	349 700	372 000	22 300
Transports aériens	0,65	0,57	2 650 000	2 300 000	(350 000)
Total			3 591 500	3 300 800	(290 700)

35. Le Comité consultatif recommande que le prix moyen du carburant pour la période de janvier à mars 2009 soit utilisé comme base de calcul des dépenses au titre du carburant pour l'exercice 2009/10 (voir A/63/746, par. 53). Cela entraînerait une réduction de 290 700 dollars dans le projet de budget pour la MINURSO.

Stocks de pièces détachées pour véhicules

36. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que, pour l'exercice 2007/08, il était difficile de confirmer les quantités des différents types de pneus détenus et que 30 pneus étaient empilés sur un conteneur depuis une dizaine d'années. Il a recommandé de faire en sorte que la MINURSO renforce le contrôle des conditions d'entreposage (A/63/5 (Vol. II), par. 205 et 206). Dans ce contexte, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait formulées au sujet des stocks de pièces détachées pour véhicules relativement à cette mission (A/62/781/Add.3, par. 34 et 35). Il relève dans le projet de budget que la MINURSO a liquidé toutes les pièces de rechange vétustes et que, au 30 juin 2008, la valeur d'inventaire du parc de véhicules était de 9 307 540 dollars et celle des pièces détachées avait été ramenée à 480 210 dollars, ce qui représentait 5,16 % de la valeur d'inventaire du parc de véhicules (voir A/63/757, sect. V. B).

Projets prévus

37. Le Comité consultatif a été informé qu'un certain nombre de projets étaient prévus sous des rubriques diverses du budget de la Mission pour l'exercice 2009/10. Ces projets portaient notamment sur la constitution d'une réserve stratégique de carburant, la mise en place de stations de traitement de l'eau, la rénovation ou la remise en état des pistes d'atterrissage et des routes desservant les bases d'opérations, le raccordement au réseau national (les groupes électrogènes devant être remplacés par l'hydroélectricité qui est une source d'énergie moins polluante) et des équipements divers liés à l'application des directives relatives aux normes minimales de sécurité opérationnelle (installation de caméras de surveillance dans le complexe du quartier général, par exemple).

Activités d'achat

38. Le Comité consultatif a été informé que la Division des achats du Secrétariat de l'ONU et la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies avaient organisé un séminaire à l'intention des entreprises à Casablanca (Maroc), en avril 2009, afin d'expliquer les procédures d'achat de l'Organisation aux fournisseurs locaux qui souhaitent passer des marchés avec la MINURSO. **Le Comité se félicite de cette initiative et recommande que la Mission étudie la possibilité d'organiser régulièrement des séminaires de ce type.**

Dommages subis par les sites archéologiques

39. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait formulées au sujet des dommages subis par les sites archéologiques de Lajuad (voir A/62/781/Add.3, par. 37 et 38). En réponse à ses questions, il a été informé que la MINURSO avait invité un archéologue et un restaurateur à évaluer ces dommages et qu'ils avaient tous deux confirmé que les grottes pouvaient être restaurées. La MINURSO prévoit que les travaux de restauration seront achevés dans le courant du premier semestre de l'exercice 2009/10, les modalités de financement devant être déterminées après réception d'un devis. Les deux observateurs militaires des Nations Unies dont il s'est avéré qu'ils étaient directement impliqués dans l'incident ont été rapatriés et leur pays d'origine informé de leurs actes. **Le Comité compte recevoir des renseignements sur l'état d'avancement des travaux de restauration effectués sur les sites archéologiques de Lajuad et sur les dépenses qu'ils occasionnent, dans le cadre du projet de budget pour 2010/11.**

V. Conclusion

40. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 sont énoncées au paragraphe 32 du rapport sur l'exécution du budget (A/63/608). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 555 500 dollars et les autres recettes et ajustements d'un montant de 1 167 900 dollars soient versés au crédit des États Membres de la façon dont en décidera l'Assemblée générale.**

41. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont énoncées au paragraphe 82 du projet de budget (A/63/757). **Le Comité consultatif recommande, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 avril 2010, que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 54 046 600 dollars pour financer les dépenses de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/608)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/757)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2008 (A/63/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Secrétaire général concernant le Sahara occidental (S/2009/200)
- Résolution 63/105 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Résolution 1871 (2009) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la MINURSO : exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2008-30 avril 2009			Prévisions au 30 juin 2009				Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} mai-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	5 494,7	5 004,2	490,5	578,9	5 583,1	(88,4)	(1,6)	L'écart est dû à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions), qui est passé de 50 à 54 dollars à compter du 1 ^{er} octobre 2008.
Contingents	758,5	436,2	322,3	286,3	722,5	36,0	4,7	
Police des Nations Unies	154,6	127,6	27,0	32,4	160,0	(5,4)	(3,5)	L'écart est dû à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions), qui est passé de 50 à 54 dollars à compter du 1 ^{er} octobre 2008.
Unités de police constituées			–	–		–	–	
Total partiel	6 407,8	5 568,0	839,8	897,6	6 465,6	(57,8)	(0,9)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	11 963,1	10 040,5	1 922,6	1 824,7	11 865,2	97,9	0,8	
Personnel recruté sur le plan national	2 996,6	2 393,9	602,7	525,0	2 918,9	77,7	2,6	
Volontaires des Nations Unies	642,3	540,9	101,4	84,0	624,9	17,4	2,7	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	59,2	42,8	16,4	8,9	51,4	7,8	13,2	
Total partiel	15 661,2	13 018,1	2 643,1	2 442,3	15 460,4	200,8	1,3	

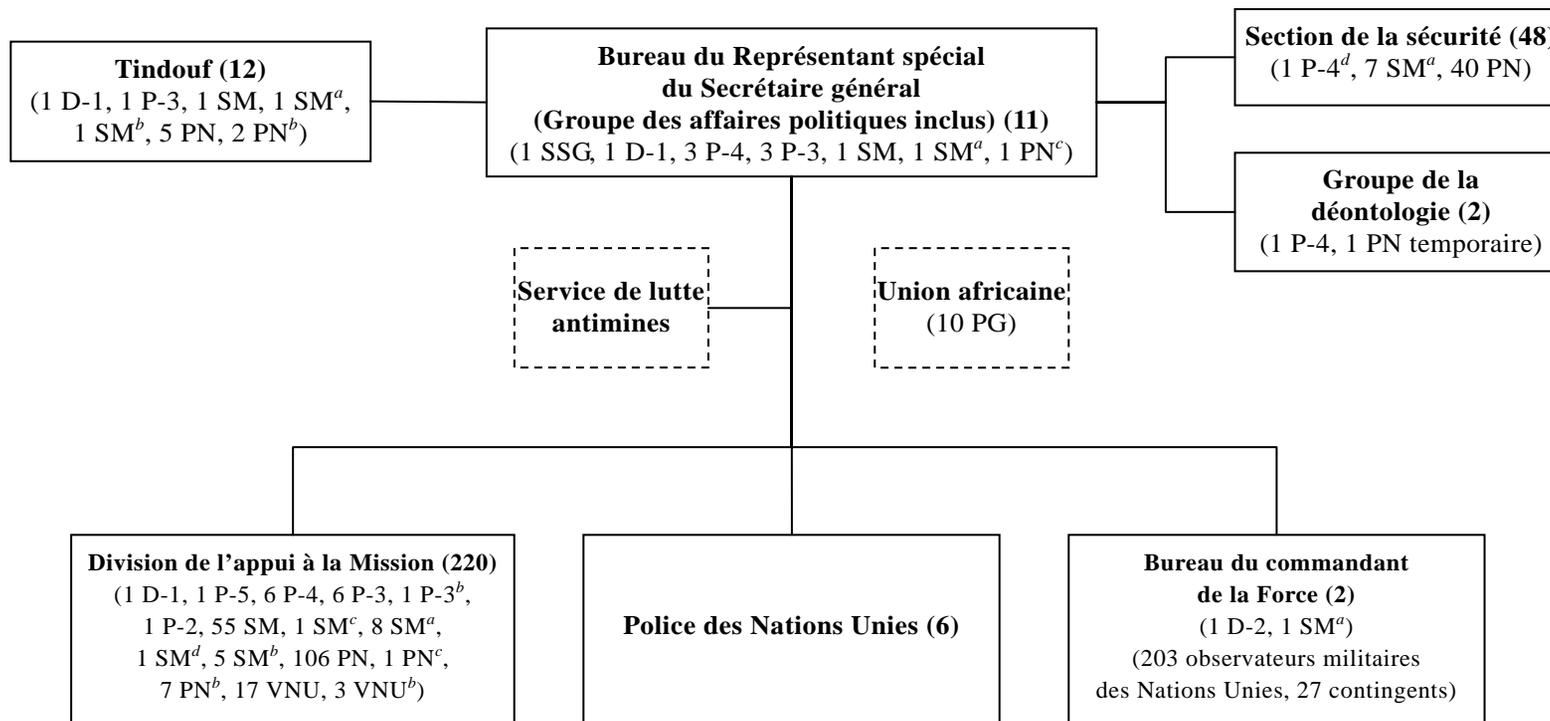
	1 ^{er} juillet 2008-30 avril 2009			1 ^{er} mai-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)	Prévisions au 30 juin 2009			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	42,4	32,5	9,9	6,5	39,0	3,4	8,0	Bien que le rapatriement de deux membres du personnel soit prévu au budget, aucun rapatriement ne devrait avoir lieu.
Observateurs électoraux civils			-	-		-	-	
Consultants	41,8	0,5	41,3	27,5	28,0	13,8	33,0	La plupart des cours dispensés en interne ont été animés par des fonctionnaires de l'ONU; il n'a donc pas été nécessaire de faire appel à des consultants en formation.
Voyages	439,2	415,9	23,3	65,3	481,2	(42,0)	(9,6)	L'augmentation des dépenses tient essentiellement au fait que l'indemnité de subsistance (missions) versée dans le cadre des voyages effectués à l'intérieur de la zone de la Mission n'est plus comptabilisée au titre des différentes catégories de personnel (observateurs militaires, Police des Nations Unies et personnel civil) mais au titre des voyages.
Installations et infrastructures	3 979,8	3 227,3	752,5	568,3	3 795,6	184,2	4,6	
Transports terrestres	1 292,5	819,1	473,4	400,0	1 219,1	73,4	5,7	
Transports aériens	13 372,6	11 241,3	2 131,3	2 430,0	13 671,3	(298,7)	(2,2)	L'augmentation des crédits demandés est liée à l'augmentation des coûts garantis de la flotte de la MINURSO.
Transports maritimes ou fluviaux			-	-		-	-	

	1 ^{er} juillet 2008-30 avril 2009			1 ^{er} mai-30 juin 2009 Dépenses prévues (4)	Prévisions au 30 juin 2009			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)		Dépenses effectives + Dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2008 (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)	
Transmissions	1 468,0	1 199,6	268,4	255,8	1 455,4	12,6	0,9	L'utilisation de la bande passante est moins fréquente que prévu; en outre, la Mission contrôle à présent de façon stricte l'utilisation des téléphones de l'ONU.
Informatique	946,6	923,5	23,1	49,3	972,8	(26,2)	(2,8)	
Services médicaux	169,7	107,6	62,1		107,6	62,1	36,6	Le nombre d'évacuations sanitaires primaires et secondaires de militaires et d'observateurs est moins important que prévu.
Matériel spécial	79,5	75,7	3,8	–	75,7	3,8	4,8	
Fournitures, services et matériel divers	1 699,7	1 463,5	236,2	466,0	1 929,5	(229,8)	(13,5)	Le dépassement prévu s'explique par une augmentation des crédits demandés au titre des rations.
Projets à effet rapide			–	–		–	–	
Total partiel	23 531,8	19 506,5	4 025,3	4 268,7	23 775,2	(243,4)	(1,0)	
Total brut	45 600,8	38 092,6	7 508,2	7 608,6	45 701,2	(100,4)	(0,2)	
Recettes provenant des contributions du personnel	2 094,1	1 763,9	330,2	330,2	–	2 094,1	100,0	
Total net	43 506,7	36 328,7	7 178,0	7 278,4	45 701,2	(2 194,5)	(5,0)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 774,5	2 125,0	649,5		2 125,0	649,5	23,4	
Total	48 375,3	40 217,6	8 157,7	7 608,6	47 826,2	549,1	1,1	

Annexe II

Organigramme

A. Structure organisationnelle de la MINURSO en 2009-2010



Personnel recruté sur le plan international : 109; personnel recruté sur le plan national : 167; Volontaires des Nations Unies : 20; Police des Nations Unies : 6.

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; PN = personnel recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies; PG = personnel fourni par des gouvernements.

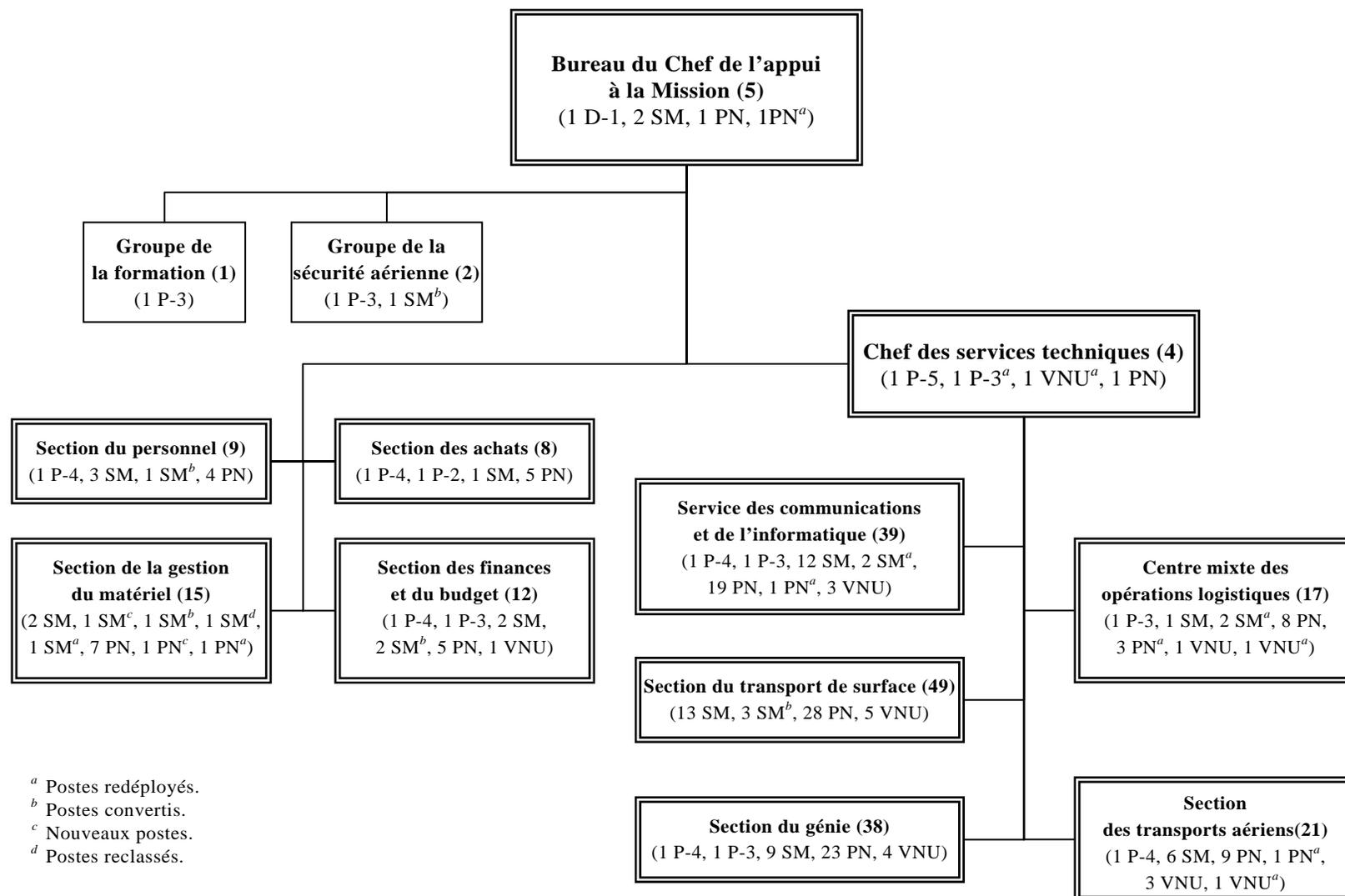
^a Postes convertis.

^b Postes transférés.

^c Nouveaux postes.

^d Postes reclassés.

B. Organigramme de la composante d'appui/administration de la MINURSO en 2009-2010



Annexe III

**Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs
proposées pour la MINURSO
(exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Composante : direction exécutive et administration			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	-1	SM	Un poste d'assistant administratif serait transféré du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau de liaison de Tindouf afin d'y fournir un appui administratif.
	+1	GN	Il est proposé de créer un nouveau poste, dont le titulaire assurerait la transmission d'enveloppes scellées contenant des télégrammes codés, la collecte et la distribution du courrier arrivée/départ et des périodiques, la fourniture d'une assistance en matière de photocopie, de classement des dossiers et de tenue des archives, et de tâches de bureau de caractère général.
Bureau de liaison de Tindouf	+1	SM	Un poste d'assistant administratif serait transféré du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau de liaison de Tindouf afin d'y fournir un appui administratif.
	-1	SM	Ce poste serait transféré à la Section des communications et de l'informatique (Division de l'appui à la Mission).
	+1	GN	Ce poste serait transféré de la Section des communications et de l'informatique (Division de l'appui à la Mission) afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources.
	+1	GN	Ce poste serait transféré de la Section des transports aériens (Division de l'appui à la Mission) au Bureau de liaison de Tindouf.
	+2		
Composante 3 : appui			
Bureau du Chef de l'appui à la Mission	-1	SM	Un poste du Groupe du Comité des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel serait transféré à la Section de la gestion du matériel.
	-1	GN	Un poste d'assistant du Groupe du Comité des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel serait transféré à la Section de la gestion du matériel.
	+1	GN	Un poste d'assistant au courrier (coursier) serait transféré de la Section de la gestion du matériel pour assurer un service efficace compte tenu du volume de documentation reçu, traité, livré et archivé par le Bureau du Chef de l'appui à la Mission.
	-1		
Section de la gestion du matériel	-1	P-3	Le poste P-3 de chef de la Section des services généraux serait remplacé par un poste d'agent du Service mobile de chef de la Section de la gestion du matériel.
	+1	SM	Le poste P-3 de chef de la Section des services généraux serait remplacé par un poste d'agent du Service mobile de chef de la Section de la gestion du matériel.

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	SM	Un poste d'assistant du Groupe du Comité des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel serait transféré du Bureau du Chef de l'appui à la Mission pour assurer l'application de procédures appropriées et le contrôle de la responsabilité du matériel tout au long du cycle de vie des biens.
	+1	SM	Un poste d'agent du Service mobile serait créé pour un assistant à la liquidation des biens. La MINURSO ne dispose pas d'effectifs suffisants pour cette activité, à laquelle elle a dû affecter du personnel du Groupe du contrôle du matériel et des stocks. De ce fait, le travail s'est accumulé et la Mission a besoin de ce poste supplémentaire dont le titulaire sera chargé des opérations liées à la cession des actifs.
	-1	GN	Il est proposé de transférer de la Section de la gestion du matériel au Bureau du Chef de la Division de l'appui à la Mission un poste d'assistant au courrier (messenger) afin que le Bureau puisse assurer efficacement le traitement, la distribution et le classement de tous les documents à l'arrivée ou au départ.
	+1	GN	Un poste d'assistant du Groupe du Comité des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel serait transféré du Bureau du Chef de l'appui à la Mission pour assurer l'application de procédures appropriées et le contrôle de la responsabilité du matériel tout au long du cycle de vie des biens.
	-1	GN	Un poste d'assistant au courrier serait transféré au Groupe des expéditions de la Section de l'aviation.
	-1	PT	Il s'agit de régulariser un poste de temporaire (autre que pour les réunions), occupé par un assistant aux archives recruté sur le plan national. La fonction attachée à ce poste a un caractère continu puisqu'elle consiste à faciliter la gestion et la consultation des documents de la Mission.
	+1	GN	Il s'agit de régulariser un poste d'assistant aux archives recruté sur le plan national et financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). La fonction attachée à ce poste a un caractère continu puisqu'elle consiste à faciliter la gestion et la consultation des documents de la Mission.
	-1	VNU	Transfert d'un poste d'assistant à la valise diplomatique (Volontaire des Nations Unies) au Groupe des expéditions de la Section de l'aviation. Ce transfert permettrait de rationaliser la fourniture des services correspondants dans la mesure où tous les comptes et tous les contrats relatifs au service de la valise diplomatique sont administrés et supervisés par le Groupe des expéditions, dans le cadre des responsabilités qui lui incombent en matière d'acheminement du fret.
Total partiel	-		
Bureau du Chef des services techniques	+1	P-3	Il est proposé de transférer de la Section du génie au Bureau un poste P-3 de spécialiste des systèmes d'information géographique. La fonction étant sans rapport avec le génie, il est préférable de la confier à un groupe distinct relevant du Bureau du Chef des services techniques. L'efficacité des deux unités administratives concernées s'en trouvera renforcée : le Groupe des systèmes d'information géographique pourra traiter directement avec ses usagers et les deux

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
			unités pourront se consacrer entièrement à leurs principales activités.
	+1	VNU	Un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section du génie occupé par un assistant aux systèmes d'information géographique serait transféré au Bureau. La fonction étant sans rapport avec le génie, il est préférable de la confier à un groupe distinct relevant du Bureau du Chef des services techniques. L'efficacité des deux unités administratives concernées s'en trouvera renforcée : le Groupe des systèmes d'information géographique pourra traiter directement avec ses usagers et les deux unités pourront se consacrer entièrement à leurs principales activités.
	+2		
Centre mixte des opérations logistiques	+1	SM	Transfert d'un poste de technicien des carburants (SM) de la Section des transports aériens. Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
	+1	SM	Transfert d'un poste d'assistant chargé du matériel (SM) de la Section du génie. Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
	-1	SM	Le transfert d'un poste SM à la Section des communications et de l'informatique (matériel spécial) favorisera des gains de productivité résultant d'un partage des ressources, dans la mesure où le personnel et le matériel spécial sont installés dans les mêmes lieux que la Section des communications et de l'informatique.
	+2	GN	Transfert de 2 postes d'assistant chargé des carburants de la Section des transports aériens. Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
	+1	GN	Transfert d'un poste d'assistant administratif de la Section des communications et de l'informatique
	-1	GN	Le transfert d'un poste SM à la Section des communications et de l'informatique (matériel spécial) favorisera des gains de productivité résultant d'un partage des ressources, dans la mesure où le personnel et le matériel spécial sont installés dans les mêmes lieux que l'atelier de la Section des communications et de l'informatique.

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	VNU	Transfert d'un poste d'assistant chargé des carburants (VNU) de la Section des transports aériens. Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
Total partiel	+4		
Section des transports aériens	-1	SM	Transfert d'un poste de technicien des carburants (SM) au Centre mixte des opérations logistiques. Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
	-2	GN	Transfert de 2 postes d'assistant chargé des carburants au Centre mixte des opérations logistiques. Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
	+1	GN	Transfert d'un poste d'assistant au courrier de la Section de la gestion du matériel. Ce transfert se justifie par une affectation plus efficiente et plus logique des responsabilités fonctionnelles puisque tous les comptes et tous les contrats relatifs au services de la valise diplomatique sont supervisés et administrés par le Groupe des expéditions de la Section des transports aériens.
	-1	GN	Transfert d'un poste GN au Bureau de liaison de Tindouf (Contrôle des mouvements)
	-1	VNU	Transfert d'un poste d'assistant chargé des carburants (VNU) au Centre mixte des opérations logistiques. Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
	+1	VNU	Transfert d'un poste d'assistant au courrier et à la valise diplomatique de la Section de la gestion du matériel au Groupe des expéditions de la section des transports aériens. Ce transfert se justifie par une affectation plus efficiente et plus logique des responsabilités fonctionnelles puisque tous les comptes et tous les contrats relatifs au service de la valise diplomatique sont supervisés et administrés par le Groupe des expéditions de la Section des transports aériens.
Total partiel	-3		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section du génie	-1	P-3	Transfert d'un poste de spécialiste du système d'information géographique (SIG) (P-3) de la Section du génie au Bureau du Chef des services techniques. Étant différentes des fonctions du génie, les fonctions relatives au SIG seraient mieux gérées dans le cadre d'une unité distincte relevant du Chef des services techniques. Ce réaménagement améliorera l'efficacité des deux sections, dans la mesure où le SIG traitera directement avec sa clientèle, et permettra aux deux sections de mieux se concentrer sur leurs domaines d'intervention respectifs.
	-1	SM	Transfert d'un poste d'assistant chargé du matériel (SM) au Centre mixte des opérations logistiques (Cellule des carburants). Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
	-1	VNU	Transfert d'un poste d'assistant SIG (VNU) au Centre mixte des opérations logistiques. Étant différentes des fonctions du génie, les fonctions relatives au SIG seraient mieux gérées dans le cadre d'une unité distincte relevant du Chef des services techniques. Ce réaménagement améliorera l'efficacité des deux sections, dans la mesure où le SIG traitera directement avec sa clientèle, et permettra aux deux sections de mieux se concentrer sur leurs domaines d'intervention respectifs.
Total partiel	-3		
Section des communications et de l'informatique	+1	SM	Le transfert d'un poste SM du Centre mixte des opérations logistiques favorisera des gains de productivité résultant d'un partage des ressources, dans la mesure où le personnel et le matériel spécial sont installés dans les mêmes lieux que l'atelier de la Section des communications et de l'informatique.
	+1	SM	Transfert d'un poste SM du Bureau de liaison de Tindouf
	-1	GN	Transfert d'un poste d'assistant administratif (GN) de la Section des communications et de l'informatique au Centre mixte des opérations logistiques (Cellule des carburants). Dans le cadre de la restructuration et de la consolidation des opérations logistiques civiles et militaires de la MINURSO au sein du Centre mixte des opérations logistiques, toutes les fonctions relatives aux carburants relèvent désormais du Centre. La Cellule des carburants du Centre gèrera les questions techniques et administratives relatives au carburant d'aviation et au carburant pour véhicules.
	+1	GN	Le transfert d'un poste SM du Centre mixte des opérations logistiques favorisera des gains de productivité résultant d'un partage des ressources, dans la mesure où le personnel et le matériel spécial sont installés dans les mêmes lieux que l'atelier de la Section des communications et de l'informatique.

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-1	GN	Transfert d'un poste GN au Bureau de liaison de Tindouf. Le poste autorisé pour Tindouf doit permettre de superviser et de coordonner les questions logistiques, et notamment de gérer le complexe et de fournir un appui en matière de secrétariat consistant, entre autres choses, à assurer la tenue des dossiers, à établir le calendrier quotidien des rendez-vous, à tenir une feuille de présence et un registre des congés et à prendre les dispositions nécessaires en matière de voyages. Ce transfert devrait permettre au Bureau de liaison de Tindouf de bénéficier d'un minimum d'appui administratif qui, jusqu'à présent, fait défaut.
Total partiel	+1		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	+1		
Personnel recruté sur le plan national	+2		
Volontaires des Nations Unies			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-1		
	+2 postes		

Abréviations : GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.